ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Budget : services exterieurs

Question écrite n° 9448

Texte de la question

M. Alain Ferry attire a nouveau l'attention de M. le ministre du budget sur les conditions d'ouverture de la recette locale situee a Schirmeck (Bas-Rhin). Il note avec satisfaction le maintien de la recette a Schirmeck qui sera desormais ouverte le lundi et le mardi, mais ces deux jours ne tiennent pas compte des besoins exprimes par la population. Ainsi, et a titre d'exemple, aucune de ces dates ne correspond au jour de marche hebdomadaire, fixe le mercredi. Il est certain que des raisons budgetaires empechent l'ouverture du service pendant toute la semaine. Le Gouvernement a indique dernierement, par la voix de M. le ministre de l'interieur, que l'Etat ne continuera pas longtemps a soutenir a bout de bras des administrations improductives et qu'il fallait reflechir a des formules de services polyvalents. Or, il existe un reseau comptable de l'Etat, present sur l'ensemble du territoire national et ouvert en permanence, celui du Tresor public par l'intermediaire de ses tresoreries (ex-perceptions). Ne pourrait-on pas envisager, pour la satisfaction des besoins des usagers et une efficacite renforcee du recouvrement des recettes publiques, de regrouper les activites comptables au sein de ce reseau. Il propose donc que soit envisagee une telle experience dans la vallee de la Bruche de maniere a mieux cerner les incidences de cette reforme, notamment au niveau des personnels des deux administrations concernees et de leur formation.

Texte de la réponse

Pour de nombreux redevables de la recette locale de Schirmeck, notamment les distillateurs qui exercent en fin de semaine et bien souvent ailleurs qu'a leur domicile, l'ouverture de la recette en debut de semaine leur permettait d'effectuer aussitot les formalites pour l'obtention du conge necessaire au transport de l'acool obtenu. Toutefois, la recette locale intermittente de Schirmeck sera desormais ouverte le mardi et le mercredi afin de tenir compte du jour de marche hebdomadaire fixe le mercredi. Dans la necessaire politique d'amenagement du territoire engagee par le Gouvernement, la reorganisation des administrations financieres occupe une place toute particuliere. L'etablissement de concertations entre les directions du ministere du budget a deja permis de degager des experimentations conduites dans le cadre de la modernisation, de la polyvalence et de la preservation de leurs services en milieu rural.

Données clés

Auteur : M. Ferry Alain
Circonscription : - RL
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9448
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement
Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4551
Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1528